



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Angoulême, le 21 NOV. 2022

Le directeur départemental
des territoires

à
REÇU 22 NOV. 2022

Affaire suivie par :
Isabelle BLICQ
Service de l'Économie Agricole et Rurale
Tél. : 05-17-17-38-57
Courriel : ddt-cdpenaf@charente.gouv.fr

LRAR n° 1A 174 578 3005 0

**ABOWIND - CPENR CHASSENEUIL SUR
BONNIEURE**

2 rue du Libre Echange

31506 TOULOUSE

à l'attention de M. BILEITCZUCK

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Avis de la préfète de la Charente sur l'étude préalable agricole au titre de l'article D112-1-21 du code rural et de la pêche maritime EPA du projet parc photovoltaïque Commune de : CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	1	Transmis pour ATTRIBUTION

P/ le directeur départemental des territoires,
La cheffe de l'unité biodiversité et préservation
des espaces naturels et agricoles,

Isabelle BLICQ



Angoulême, le **07 NOV. 2022**

**Avis
sur l'étude préalable agricole (EPA)
concernant le projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol
sur la commune de CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L112-1-3 et D112-1-21 ;

Vu l'article R122-2 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2016-190 du 31 août 2016 qui vient préciser la nature des projets soumis à étude préalable agricole, le champ d'application et la teneur de l'évaluation des impacts agricoles ;

Vu le dossier d'étude préalable agricole (EPA) transmis par CPENR Chasseneuil (filiale d'ABO WIND), reçu le 20 septembre 2022 ;

Considérant que l'étude préalable a permis de démontrer le caractère agricole du territoire impacté par le projet d'aménagement d'un parc photovoltaïque – commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure ;

Considérant que l'impact négatif du projet sur l'économie agricole du territoire existe et justifie la mise en œuvre de mesures de compensation collective ;

Considérant l'avis favorable de la CDPENAF du 27 octobre 2022, sous réserves des points suivants :

- Les membres de la commission relèvent que l'affirmation concernant une absence d'impact sur la production agricole (objectif qu'ils valident) se fonde sur des données de référence à ce jour parcellaires et aux résultats contrastés selon le contexte pédoclimatique. Ils demandent que la commission soit destinataire des suivis techniques réalisés en lien avec la chambre d'agriculture afin de disposer de références sur ce type de projet.
- De plus, les membres s'interrogent sur la localisation des parcs de contention dont le fonctionnement semble peu optimisé pour l'éleveur ; ce point devra être repensé.

J'émet un **avis favorable** sur l'analyse des effets du projet sur l'économie agricole du territoire impacté, présentée par l'étude agricole préalable. L'étude préalable agricole doit être complétée sur ces points et ses résultats ont vocation à être pris en compte dans les caractéristiques du projet, son emprise, son dimensionnement ou la possibilité de maintenir une production agricole significative sur ces parcelles.

Je note enfin que l'impact du projet sur l'économie agricole sera compensé à hauteur de **27 405,60 €**. Aucun projet n'étant présenté à ce stade, ce montant sera consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations le temps qu'un projet ou des projets émergent. Ces projets seront soumis à mon avis après examen (et validation) de la CDPENAF.

Une convention sera donc signée entre le porteur de projet et l'État fixant un délai de 2 ans pour mettre en œuvre la compensation collective.

Un arrêté préfectoral sera pris en vue de la consignation de ces fonds.

La préfète


Martine CLAVEL



DESTINATAIRE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

ABOWIND -
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
 CPENR CHASSENEUIL/BONNIERE
Adresse
 2 rue du Libre Echange
 31506 TOULOUSE
Code postal Commune

Numéro de l'envoi : 1A 174 578 3005 0



Référence client

EXPÉDITEUR

~~DDT Charente
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
 SEAR - CPENAF (IB - EPA Charente
 N°: 43 rue du Dr Durosselle
 Libellé de la voie
 16016 ANGOULEME CEDEX
 Code postal Commune~~

EXPÉDITEUR

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 369 millions d'euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONNEL PLEIGNIAU - 75015 PARIS

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : 22 / 11 / 2022
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :
Signature facteur *

SGR2 VZ-HU2 KR1 G03520 P08 - 04/21

Cadres réservés à La Poste

Date : Prix : CRBT :



Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
Consultez www.laposte.fr

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

ECOLOGIC
Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

